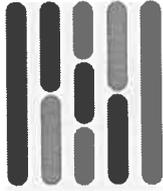


REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT EURE



VILLE DU NEUBOURG

DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-055

Subvention pour le festival Et Pop au château 2025

Date de la séance :	19 mai 2025	Adoptée à la majorité (1 ABSTENTION),
Date de convocation :	13 mai 2025	
Nombre de conseillers en exercice :	24	
Membres présents :	20	
Nombre de votants :	21	

Le dix-neuf mai deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Présents : Mmes et MM. Isabelle VAUQUELIN, maire ; M. Arnaud CHEUX, Francis BRONNAZ, Hélène LEROY, Francis DAVOUST, Isabelle AMEYE, Edouard DETAILLE, Anita LE MERRER, maire-adjoints ; Didier ONFRAY, Evelyne DUPONT, Jean LEFEBVRE, Claire LAPOIRIE, Isabel COUDRAY, Philippe DELAUNAY, Stéphane CHERRIER, Gilles BARBIER, Natacha BRUNET, Caroline CHOPIN, Loïc CABOT, Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Marie-Noëlle CHEVALIER à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mmes Stéphanie CHEUX, Katiana LEVAVASSEUR, M. Alain LEROY.

Secrétaires de séance : Mmes Isabel COUDRAY, Caroline CHOPIN.

Vu le compte-rendu de la commission du 22 avril 2025,

La Compagnie Asphalte subit une baisse de subvention non prévue du Département. Ce qui représente une perte sèche de 4 000 €.

Pour maintenir le niveau de qualité proposé par le Festival Pop au château, la Compagnie ne peut réduire son budget de fonctionnement et demande l'aide de la commune. Un festival tel que Pop au Château est une réelle plus-value pour notre ville.

La commission valide le financement suivant :

- 6 000 € comme l'année passée pour participation au financement de Pop au Château.
- 2 000 € de subvention exceptionnelle en compensation d'une baisse du soutien départemental

Considérant la qualité artistique du festival et la fréquentation grandissante, mettant en valeur le patrimoine de la commune,

Madame l'Adjointe propose d'inscrire une subvention communale de 8 000 € en faveur de la compagnie Asphalte pour le festival « Pop au château » au tableau des subventions, article 65748,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- **INSCRIT** au tableau des subventions 2025, article 65748, une subvention de 8 000 € en faveur de la compagnie Asphalte, pour le financement du festival « Pop au château » 2025.

Fait à LE NEUBOURG, le 19 mai 2025.

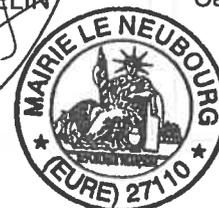
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire,
Caroline CHOPIN



Caroline Chopin